

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

<u>Nombre de membres :</u> En exercice : 15 Présents : 12 Votants : 15 POUR : 15 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0	L'an deux mille dix huit Le vingt-huit juin à vingt heures Le Conseil Municipal de la Commune de CERNEX dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Vincent TISSOT. <u>Date de convocation :</u> Le 22 juin 2018 <u>Secrétaire de séance :</u> Maryline DURET
<u>Présents :</u> Vincent TISSOT, Maryline DURET, Nadine CUSIN, Jérôme WAHL, Jean-Baptiste LACROIX, Thierry DEFFAYET, Odette LAUDE, Chloé MARTIN-GUERRE, Catherine SAXOD, Virginie JACOTTET, Gaël MENETRIER, , André SEIFFERT <u>Absent(e)(s) avec procuration :</u> Arnaud POLLET, Valérie JIGUET, Martin PHILIPPS <u>Absent(e)(s) sans procuration :</u>	

Délibération n° D18-14

Objet : DECISION MODIFICATIVE – BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il est nécessaire de procéder à un virement de compte à compte au sein de la section d'investissement afin de régler des factures émises par l'EPF et propose les montants suivants :

BUDGET PRINCIPAL - SECTION INVESTISSEMENT

ARTICLE	DESIGNATION	MONTANT
21318	Autres bâtiment communaux	- 22.000 €
27638	Autres établissements publics	+ 22.000 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Après en avoir délibéré,

APPROUVE la décision modificative exposée ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré, pour copie conforme,

Le Maire,
Vincent TISSOT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

<u>Nombre de membres :</u> En exercice : 15 Présents : 12 Votants : 15 POUR : 15 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0	L'an deux mille dix huit Le vingt-huit juin à vingt heures Le Conseil Municipal de la Commune de CERNEX dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Vincent TISSOT. <u>Date de convocation :</u> Le 22 juin 2018 <u>Secrétaire de séance :</u> Maryline DURET
<u>Présents :</u> Vincent TISSOT, Maryline DURET, Nadine CUSIN, Jérôme WAHL, Jean-Baptiste LACROIX, Thierry DEFFAYET, Odette LAUDE, Chloé MARTIN-GUERRE, Catherine SAXOD, Virginie JACOTTET, Gaël MENETRIER, , André SEIFFERT <u>Absent(e)(s) avec procuration :</u> Arnaud POLLET, Valérie JIGUET, Martin PHILIPPS <u>Absent(e)(s) sans procuration :</u>	

Délibération n° D18-15

Objet : DELEGATION D'ATTRIBUTION
DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Monsieur le Maire expose que dans le cadre des dispositions de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal a la possibilité de lui déléguer un certain nombre de ses attributions pour la durée de son mandat afin de faciliter la bonne marche de l'administration communale.

Présentant ensuite les différentes attributions du Conseil Municipal qui peuvent être déléguées, il invite l'Assemblée à se prononcer sur ces points.

Il donne lecture de l'article L.2122-23 du CGCT relatifs au remplacement provisoire du Maire et au suivi des missions déléguées.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Après avoir délibéré,

✓ **DECIDE** que Monsieur le Maire sera chargé par délégation pendant la durée de son mandat des attributions définies aux alinéas suivants de l'article L.2122-22 du CGCT, à savoir :

Art 1°/ d'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux ;

Art 4°/ de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, dans la limite des crédits, inscrits au budget ;

Art 5°/ de décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

Art 6°/ de passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;

Art 7°/ de créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;

Art 8°/ de prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;

Art 9°/ d'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions, ni de charges ;

Art 14°/ de fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;

Art 15°/ d'exercer, au nom de la Commune, les droits de préemption définis par le Code de l'Urbanisme, que la Commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L.213-3 de ce même Code dans les conditions que fixe le Conseil Municipal ;

Art 16°/ de défendre la Commune dans les actions en justice intentées contre elle, dans les cas définis par le Conseil Municipal ;

Art 17°/ de régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite fixée par le Conseil Municipal ;

Art 18°/ de donner, en application de l'article L.324-1 du Code de l'Urbanisme, l'avis de la Commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local ;

Art 20°/ de réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le Conseil Municipal, à savoir 100.000 euros ;

Art 21°/ d'exercer, au nom de la Commune, et dans les conditions fixées par le Conseil Municipal, le droit de préemption (simple) défini par l'article L.214-1 du Code de l'Urbanisme ;

✓ **PRECISE**, qu'en application des dispositions de l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, les décisions relatives aux matières ayant fait l'objet de la délégation seront prises, en cas d'empêchement du Maire, par les Adjointes et, à défaut, par le Conseil Municipal.

Ainsi fait et délibéré, pour copie conforme,

Le Maire,
Vincent TISSOT

The image shows a circular official stamp of the Mayor of CERNEX (Haute-Savoie). The stamp contains the text "MAIRE DE CERNEX" and "(Hte-Savoie)". Overlaid on the stamp is a handwritten signature in blue ink.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

<u>Nombre de membres :</u> En exercice : 15 Présents : 12 Votants : 15 POUR : 15 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0	L'an deux mille dix huit Le vingt-huit juin à vingt heures Le Conseil Municipal de la Commune de CERNEX dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Vincent TISSOT. <u>Date de convocation :</u> Le 22 juin 2018 <u>Secrétaire de séance :</u> Maryline DURET
<u>Présents :</u> Vincent TISSOT, Maryline DURET, Nadine CUSIN, Jérôme WAHL, Jean-Baptiste LACROIX, Thierry DEFFAYET, Odette LAUDE, Chloé MARTIN-GUERRE, Catherine SAXOD, Virginie JACOTTET, Gaël MENETRIER, , André SEIFFERT <u>Absent(e)s avec procuration :</u> Arnaud POLLET, Valérie JIGUET, Martin PHILIPPS <u>Absent(e)s sans procuration :</u>	

Délibération n° D18-16

Objet : CONVENTION POUR INSTRUCTION DES DEMANDES
D'AUTORISATION D'OCCUPATION DU SOL DE LA COMMUNE

Monsieur le maire rappelle qu'au 1^{er} juillet 2015 le Direction Départementale des Territoires a cessé d'instruire les demandes d'autorisation d'occupation du sol déposées sur le territoire de la commune.

En conséquence, Monsieur le maire propose de conclure avec un cabinet spécialisé, une convention d'assistance juridique pour aider l'instructeur de la commune à l'instruction des dites demandes.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Après en avoir délibéré,

AUTORISE Monsieur le Maire à conclure avec la SARL EFU, domiciliés 7 bis du Pré Paillard à Annecy-le-Vieux, une convention d'assistance juridique pour aide à la décision en ce qui concerne la délivrance des autorisations d'occupation du sol de la commune.

Ainsi fait et délibéré, pour copie conforme,

Le Maire,
Vincent TISSOT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

<u>Nombre de membres :</u> En exercice : 15 Présents : 12 Votants : 15 POUR : 15 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0	L'an deux mille dix huit Le vingt-huit juin à vingt heures Le Conseil Municipal de la Commune de CERNEX dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Vincent TISSOT. <u>Date de convocation :</u> Le 22 juin 2018 <u>Secrétaire de séance :</u> Maryline DURET
<u>Présents :</u> Vincent TISSOT, Maryline DURET, Nadine CUSIN, Jérôme WAHL, Jean-Baptiste LACROIX, Thierry DEFFAYET, Odette LAUDE, Chloé MARTIN-GUERRE, Catherine SAXOD, Virginie JACOTTET, Gaël MENETRIER, , André SEIFFERT <u>Absent(e)(s) avec procuration :</u> Arnaud POLLET, Valérie JIGUET, Martin PHILIPPS <u>Absent(e)(s) sans procuration :</u>	

Délibération n° D18-17

Objet : INDEMNITES DU MAIRE ET DES ADJOINTS

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2123-20 à L 2123-24,
- Vu le décret n° 2017-85 du 26 janvier 2017
- Vu la population de la commune en vigueur en 2018 comprise entre 500 et 1000 habitants,
- Considérant que le code susvisé fixe des taux maximums et qu'il y a donc lieu de déterminer le taux des indemnités allouées au maire et aux adjoints,

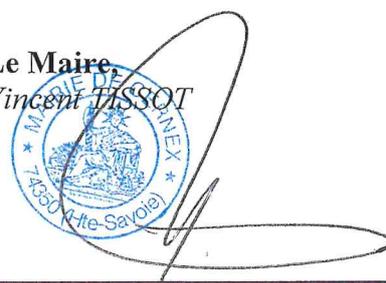
LE CONSEIL MUNICIPAL,
Après en avoir délibéré,

✓ **DECIDE** de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de maire et d'adjoints (dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux) aux taux suivants :

- Maire : 31 %
- Adjoints : 8,25 %

(Taux en pourcentage de *l'indice brut terminal de la Fonction Publique*, conformément au barème fixé par les articles L 2123-23 et L 2123-24 du Code Général des Collectivités Territoriales à compter du 1^{er} janvier 2017).

Le Maire,
Vincent TISSOT

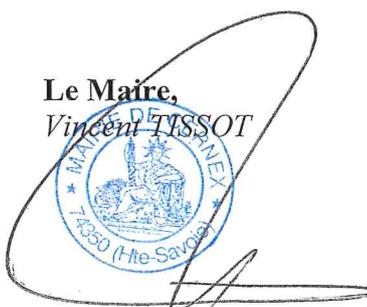


Annexe à la délibération n° D18-17
Fixant les indemnités du Maire et des Adjoint

TABLEAU DES INDEMNITES DES ELUS
Communes de 500 à 999 habitants
A compter du 1^{er} février 2017

Nom et Prénom	Fonction	% indice brut terminal	Equivalent brut en EUR
TISSOT Vincent	Maire	31.00 %	1 199,90
DURET Maryline	1 ^{er} Adjoint	8,25 %	319,33
CUSIN Nadine	2 ^e Adjoint	8,25 %	319,33
WAHL Jérôme	3 ^e Adjoint	8,25 %	319,33

Le Maire,
Vincent TISSOT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

<u>Nombre de membres :</u> En exercice : 15 Présents : 12 Votants : 15 POUR : 15 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0	L'an deux mille dix huit Le vingt-huit juin à vingt heures Le Conseil Municipal de la Commune de CERNEX dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Vincent TISSOT. <u>Date de convocation :</u> Le 22 juin 2018 <u>Secrétaire de séance :</u> Maryline DURET
<u>Présents :</u> Vincent TISSOT, Maryline DURET, Nadine CUSIN, Jérôme WAHL, Jean-Baptiste LACROIX, Thierry DEFFAYET, Odette LAUDE, Chloé MARTIN-GUERRE, Catherine SAXOD, Virginie JACOTTET, Gaël MENETRIER, , André SEIFFERT <u>Absent(e)s avec procuration :</u> Arnaud POLLET, Valérie JIGUET, Martin PHILIPPS <u>Absent(e)s sans procuration :</u>	

Délibération n° D18-18

Objet : DESIGNATION D'UN CORRESPONDANT DEFENSE

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'à la suite des élections municipales, un nouveau correspondant défense doit être désigné.

Depuis 2001, le ministre de la défense a mis en place un réseau de correspondants défense. Ainsi, au sein de chaque commune, un élu désigné par le Conseil Municipal est chargé des questions de défense. Il a vocation de développer le lien Armée-Nation. Interlocuteur privilégié des administrés et des autorités civiles et militaires du département et de la région, le rôle du correspondant défense est essentiel à la sensibilisation de nos concitoyens aux thématiques de défense.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Après en avoir délibéré,

✓ **DESIGNE** Monsieur Thierry DEFFAYET comme correspondant défense.

Ainsi fait et délibéré, pour copie conforme,

Le Maire,
Vincent TISSOT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

<u>Nombre de membres :</u> En exercice : 15 Présents : 12 Votants : 15 POUR : 15 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0	L'an deux mille dix huit Le vingt-huit juin à vingt heures Le Conseil Municipal de la Commune de CERNEX dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Vincent TISSOT. <u>Date de convocation :</u> Le 22 juin 2018 <u>Secrétaire de séance :</u> Maryline DURET
<u>Présents :</u> Vincent TISSOT, Maryline DURET, Nadine CUSIN, Jérôme WAHL, Jean-Baptiste LACROIX, Thierry DEFFAYET, Odette LAUDE, Chloé MARTIN-GUERRE, Catherine SAXOD, Virginie JACOTTET, Gaël MENETRIER, , André SEIFFERT <u>Absent(e)s avec procuration :</u> Arnaud POLLET, Valérie JIGUET, Martin PHILIPPS <u>Absent(e)s sans procuration :</u>	

Délibération n° D18-19

Objet : DESIGNATION DES DELEGUES
AU SYNDICAT MIXTE DU SALEVE

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que, conformément aux statuts du Syndicat Mixte du Salève et compte tenu de la population de la commune, il y a lieu de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant, à la condition que ce soit des citoyens éligibles et pas obligatoirement conseillers municipaux.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Après avoir délibéré,

- ✓ **DESIGNE** comme délégués de la Commune au sein du Syndicat Mixte du Salève,
- Madame Catherine SAXOD déléguée titulaire
 - Monsieur Jean-Baptiste LACROIX délégué suppléant

Ainsi fait et délibéré, pour copie conforme,

Le Maire,
Vincent TISSOT

